

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.	Numéro de permis 2014736	Date d'inspection Le 01 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	01 sept. 2021	01 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'horaire générale de la garderie est affiché à l'entrée d'ici la fin de ma visite.			

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage, du changement de couche, des effets personnels, des espaces de rangement et de la routine quotidienne. Les enfants sont présentement à l'extérieur. Observation de la collation : melon d'eau

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 septembre 2021

Date

original signé par
Linda Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 septembre 2021

Date